

rait dans cette retraite sinon de la lâcheté, au moins une faiblesse, un manque de persévérance qui nous répugne."

Ils ont raison de ne pas se laisser décourager par le malheur qui vient de fondre sur eux et nous espérons que leur zèle et leur énergie n'en seront que retrempés.

**DES CHRÉTIENS CONDAMNÉS A MORT.**—Nous apprenons par un journal de Boston qu'un grand nombre de chrétiens ont été emprisonnés et condamnés à mort dans l'île de Madagascar, (Afrique) par l'ordre de la reine. Dix-huit d'entre eux avaient déjà été exécutés, lorsque les autres trouvèrent le moyen de s'échapper et de se réfugier auprès du Prince, qui est converti à l'Évangile. Le Prince les prit sous sa protection et réussit à les délivrer, malgré la fureur de sa mère, qui, craignant une révolution, fit cesser les persécutions. Le Prince persiste dans la foi chrétienne, qu'il ne craint pas de professer hautement. Les chrétiens ont hâte qu'il soit sur le trône : ils espèrent qu'alors ils ne seront plus exposés aux persécutions, par lesquelles ils ont été éprouvés depuis quelques années.

**STATISTIQUE DU CLERGE.**—M. Morceau de Jonnés a publié des *Éléments de Statistique* dans lesquels il distingue la statistique de la vie humaine et celle de la société. Nous empruntons à cette seconde partie de son travail les renseignements suivants sur la statistique du clergé.

Des changements notables se sont opérés dans ce puissant corps qui possédait, avant la révolution, le tiers ou même la moitié des propriétés foncières et partageait avec la noblesse la puissance féodale.

En 1757, l'abbé de Saint-Pierre comptait en France 40,000 curés, 60,000 autres prêtres, 100,000 moines et 100,000 religieuses ; total 300,000 membres, ou 1 sur 280 habitants.

Des causes très-nombreuses et diverses ont réduit successivement le personnel du clergé, depuis le seizième siècle. En relevant les chiffres, on trouve que le nombre des ecclésiastiques, proportionnellement à la population, a diminué :

- A Rome, en 65 ans, de trois cinquièmes ;
- En Portugal, en 31 ans, de cinq sixièmes ;
- En Bavière, en 28 ans, de vingt-deux vingt-troisièmes ;
- En Sicile, en 51 ans, de plus de moitié ;
- En France, en 67 ans, de plus des quatre cinquièmes ;
- En Suisse, en 37 ans, d'un tiers ;
- En Angleterre, en 133 ans, de près des deux tiers ;
- En Russie, en 33 ans, de beaucoup plus d'un tiers ;
- En Danemark, en 20 ans, de moitié et au-delà ;
- En Suède, en 60 ans, d'un tiers.

La plus grande partie de ces pertes a été éprouvée par le clergé catholique : en 50 ans, dans six États de l'Europe, il a diminué de 355,000 prêtres, moines ou religieuses.

A combien de réflexions ces chiffres, si instructifs, ne pourraient-ils pas donner lieu !

**ÉDUCATION DANS L'ÉTAT DE NEW-YORK.**—L'année dernière un million, deux cent cinquante mille piastres ont été dépensées pour les Ecoles primaires dans cet État et sept cent cinquante mille enfants les ont fréquentées. Un nouveau Collège a été fondé à Rochester, sous des auspices très-encourageantes. La somme nécessaire à la dotation de cet Établissement a été presque tout souscrite ; de bons professeurs ont été appelés à occuper les diverses chaires, et environ soixante-dix étudiants en suivent maintenant les

cours. Il y en a quelques-uns du Canada. Outre la Faculté des Lettres et des Sciences, il y a une Ecole de Théologie, déjà fréquentée par un certain nombre d'élèves.

**UN ÉDIT CHINOIS CONTRE LE CHRISTIANISME.**—Ce document, dont nous avons la traduction dans un journal des États-Unis, ressemble plutôt à un traité contre le christianisme qu'à une pièce officielle, émanant d'un gouvernement. Cet édit a été dressé par un magistrat Chinois, très-instruit de la Province de Canton. Il ne se borne pas à rappeler les peines prononcées par les lois contre ceux qui embrassent la religion chrétienne ; mais il cherche à montrer que le récit évangélique n'est pas digne de foi, que les miracles de Jésus-Christ n'ont rien de surnaturel et que ses enseignements ne sont en rien supérieurs à ceux de leurs philosophes. Mais, comme font en général les incrédules, il se contente de bien pauvres arguments pour appuyer ses assertions. Il se sert de celui entre autres que les bourreaux de notre Seigneur employaient lors de sa crucifixion. "Les principaux sacrificateurs, avec les scribes et les sénateurs, nous est-il dit dans St. Matthieu (XXVII, 41-43.) disaient en se moquant. S'il est le roi d'Israël qu'il descende maintenant de la croix, et nous croirons en lui. Il se confie en Dieu ; que Dieu le délivre maintenant, s'il lui est agréable ; car il a dit ; je suis le Fils de Dieu." Ce Préfet Chinois dit aussi que si Jésus avait été ce qu'il dit être il ne se serait pas laissé crucifier, le Seigneur des cieux et de la terre serait venu à son secours et l'aurait certainement délivré ; il ne comprend pas que le sacrifice de Jésus-Christ est précisément le but de sa venue dans le monde.

Il nous tarde de savoir ce qui va résulter en Chine de cet édit d'intolérance.

**LE MIRACLE DE RIMINI.**—Nous avons été étonné, nous devons l'avouer, de voir le récit des "faits et gestes" de la Madone de Rimini publié dans le pays, muni de l'approbation de l'Évêque de Montréal, qui en recommande la lecture à ses diocésains, le croyant propre à nourrir leur piété. Il aurait dû dire leurs superstitions au lieu de leur piété ; car ce petit livre ne saurait, selon nous, nourrir autre chose. Il est vraiment triste, qu'au lieu de donner au peuple le Livre qui nous parle de Jésus-Christ, de ses enseignements, de son œuvre de grâce et de miséricorde, on répande de tels livres qui ne peuvent que nuire à la vie et à la foi chrétiennes. Nous savions que dans l'Eglise Romaine, la Vierge joue un plus grand rôle que notre Seigneur, qu'on laisse volontiers dans l'ombre : le prétendu miracle de Rimini en est une nouvelle preuve.

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE.**—Une Assemblée pour s'occuper des sujets d'intérêt public a eu lieu dimanche dernier dans notre village ; mais il paraît qu'elle a été peu nombreuse, ce qui s'explique peut-être par le fait que c'était le dimanche et à une heure avancée de l'après-midi. Peut-être aussi le souvenir de 1837 et 1838 en a-t-il empêché quelques-uns d'y assister, s'imaginant que cette Assemblée était convoquée dans le même but que celles d'autrefois. Ce serait sans doute une grande méprise, car il y a loin des efforts pacifiques et constitutionnels d'à présent aux tentatives de 1837 et 1838. Mais on connaît le proverbe "Chat échaudé craint l'eau froide."